



Réponse du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, du Premier ministre, Luc Frieden, du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel et de la Ministre de la Justice, Elisabeth Margue, à la question parlementaire n°3546 du 27 janvier 2026 de Madame la députée Sam Tanson au sujet de l'influence d'acteurs économiques et politiques étrangers sur la position luxembourgeoise dans le dossier CSDDD/ Omnibus I

- 1. Depuis le début des négociations sur la directive CSDDD et le paquet « Omnibus I », des membres du Gouvernement, de leurs cabinets, de la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE ou de l'administration ont-ils eu des contacts formels ou informels, spécifiquement à ce sujet, avec :**
 - a) des entreprises ou plateformes d'entreprises mentionnées dans le rapport de l'ONG SOMO relatif à la « Competitiveness Roundtable »,**

Il convient de noter que le ministère de l'Économie entretient bien entendu des échanges réguliers avec des acteurs économiques, notamment des entreprises industrielles. A titre d'exemple, le "Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie" oriente et coordonne les choix et actions gouvernementales affectant le secteur industriel au Luxembourg et permet un échange régulier entre des représentants du monde industriel luxembourgeois et les ministères concernés.

Dans le cadre des échanges avec des représentants industriels, le ministre de l'Économie ainsi que des agents du ministère ont eu des réunions avec des représentants d'une entreprise en particulier. Lors de ces entrevues l'évolution de la situation économique et la complexité ainsi que la cohérence de plusieurs textes législatifs européens ont été discutées sans que des revendications particulières relatives à ces textes législatifs ont été exprimées.

A cela s'ajoute qu'en vue du dernier trilogue sur l'Omnibus I, le 8 décembre 2025, une entreprise avait sollicité une entrevue avec l'ambassade luxembourgeoise à Washington pour encourager le Luxembourg à se coordonner avec d'autres États membres notamment sur la suppression des plans de transition climatique. Or, au moment de cette entrevue, le Comité des représentants permanents avait déjà conclu ses préparations pour ledit trilogue. Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire lors du trilogue du 8 décembre.

- b) des entreprises américaines actives notamment dans le secteur des combustibles fossiles,**

Il est renvoyé à la réponse à la première question.

c) la représentation diplomatique des États-Unis ?

A la demande de la représentation diplomatique américaine, adressée au ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (MAE), une entrevue s'est tenue fin 2025 dans les locaux du MAE, avec la présence de participants du ministère de l'Économie et du ministère des Finances.

- 2. S'agissant de la transposition nationale de la CSDDD, le Gouvernement a-t-il l'intention de se limiter strictement au minimum requis par la directive, ou de maintenir et, le cas échéant, d'introduire des exigences plus élevées en matière de climat, de droits humains et de contrôle des grandes entreprises ? Le Gouvernement peut-il indiquer de manière générale dans quels domaines il envisage un niveau d'ambition supérieur au minimum européen et dans quels domaines il entend s'en tenir au cadre minimal ?**

Le Gouvernement transposera la seule directive, sans aller au-delà des prescrits.

Luxembourg, le 02/03/2026

Le Ministre de l'Économie, des
PME, de l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles